



Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure aéronautique (PSIA)

Révision de la partie conceptuelle

du 26 février 2020

*Le Conseil fédéral suisse
décide:*

Vu le rapport d'examen du 26 février 2020 établi par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), la révision de la partie conceptuelle du Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure aéronautique (PSIA) est adoptée¹.

26 février 2020

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ Les documents relatifs au PSIA peuvent être consultés sur Internet à l'adresse:
– www.bazl.admin.ch/psia
ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:
– l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 058 465 80 65
– l'Office fédéral du développement territorial (ARE)
Worbentalstrasse 66, 3063 Ittigen, tél. 058 462 40 59